

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juin 2017**  
~~~~~

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
EXERCICE 2016 - SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES (SOM).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juin 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALJAGA, Madame Véronique NEIL, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, Madame Annie LEROY -M. Jean-Marie TARISSÉ suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice FERNANDO, M. Daniel REQUIRAND à Monsieur Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés : Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Stéphane SIMON

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 23	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2224-17-1 et L.1411-13 en vertu desquels le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée, publie et communique un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers ;

VU les articles D2224-1 et suivants du même code ;

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

CONSIDERANT que ces rapports contiennent obligatoirement des indicateurs techniques et financiers conformément à la réglementation,

CONSIDERANT que ces principaux indicateurs en 2016, pour le SOM sont présentés ci-dessous :

La collecte des déchets concerne environ 18 000 foyers sur le territoire pour 37080 habitants.

- *Tonnages : résiduel 6850 T soit 184.78kg/an/hab. (6527 T soit 183kg/an/hab. en 2015), les biodéchets 1525 T soit 42.10kg/an/hab. (1492 T soit 42kg/an/hab. en 2015) ;*
- *10 600 rouleaux de sacs compostables distribués (7100 en 2015) ;*
- *Environ 89 331 litres de gasoil utilisés pour la collecte en porte à porte pour un montant de 73 419 €HT ;*
- *Un budget de fonctionnement de 5 093 607€ TTC dont 2 782 022€TTC de coût de traitement de TGAP (SCH) et 1328 864.00€TTC de masse salariale pour la collecte.*

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1496 le 14/06/17

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170612-lmcl103971-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service de collecte des ordures ménagères
2016**

Introduction

L'Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers »

« Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique »

Le présent document a pour objet de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT.

Sommaire

Avant propos

Partie 1: Présentation générale du service

- Les missions du service de gestion des déchets
- La typologie des déchets collectés
- Les moyens humains

Partie 2: Les actions de prévention et de sensibilisation 2016

Partie 3: Les indicateurs techniques 2016

- l'organisation générale (dotation, fréquence)
- La distribution des sacs compostables
- La collecte (les véhicules, le tonnage)

Partie 4: Les indicateurs financiers 2016

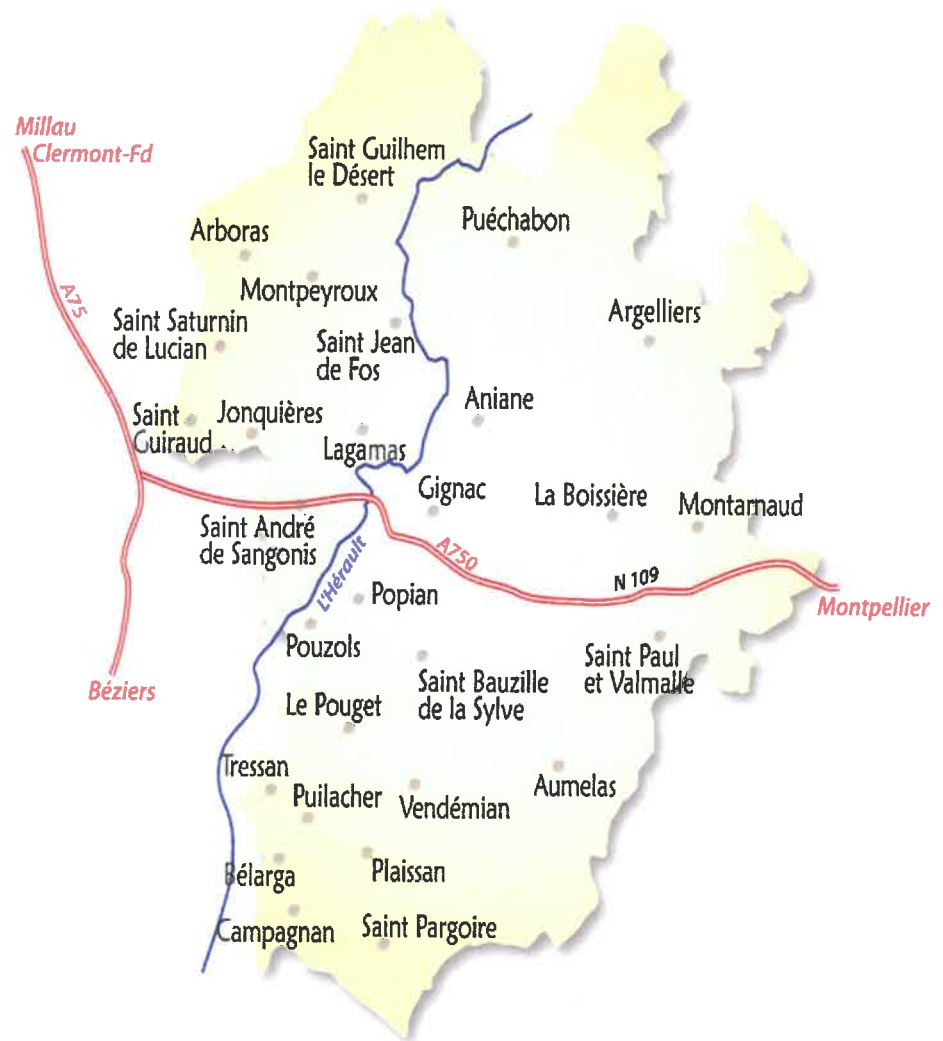
Les perspectives pour 2017

Avant propos

Le territoire de la Vallée de l'Hérault compte 36236 habitants repartis sur 28 communes. Il s'étend sur une superficie de 481km² soit 8% de la superficie du département.

Sa population a augmenté de 1.82% entre 2015 et 2016

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault exerce la **compétence « collecte et traitement des déchets ménagers assimilés »** pour le compte des 28 communes qui composent son territoire.



Partie 1:

Gestion des déchets ménagers:

Présentation générale du service

Partie 1: présentation générale du service

1- Les missions du service de gestion des déchets

Le Service Ordures Ménagères (SOM) assure en régie la collecte des déchets résiduels et des bio déchets en porte à porte sur les 28 communes du territoire

Le Som assure aussi les relations avec les usagers (distribution de bacs gris et verts, de sacs compostables, de composteurs individuels, accueil physique et téléphonique) et les relations avec le Syndicat Centre Hérault (suivi des prestations déléguées de collecte et traitement des recyclables et de traitement des OMR et des Bio déchets) et la société Nicollin (location et vidage du compacteur de site)

➤ Le Syndicat Centre Hérault
Le Syndicat Centre Hérault est né d'une mutualisation de moyens des communautés de communes Vallée de l'Hérault, du Clermontois et du Lodevois Larzac

Partie 1: présentation générale du service

2- la typologie des déchets collectés

Les déchets résiduels (bac gris) :

Sont qualifiés par déchets résiduels ou déchets ultimes les déchets non recyclables générés par les ménages dont la liste non exhaustive est citée ci-dessous :

Papiers souillés

Litière d'animaux

Les couches

Polystyrène

Bris de vitre et vaisselle

Mégots

Sacs d'aspirateur

Balayures

Coquilles d'huitres ou de moules

Ces déchets sont à déposer dans un sac fermé, à l'intérieur du bac

Partie 1: présentation générale du service

Les bio-déchets (bac vert) :

Sont qualifiés de « bio-déchets » la partie fermentescible des déchets générés par les ménages ou assimilables dont la liste non exhaustive est citée ci-dessous :

Les épluchures de légumes et fruits

Les déchets végétaux en petite quantité (fleurs fanées, les feuilles mortes)

Les coquilles d'œuf

Les sachets de thé

Le marc de café avec les filtres

Les infusettes

L'essuie-tout

Les serviettes en papier

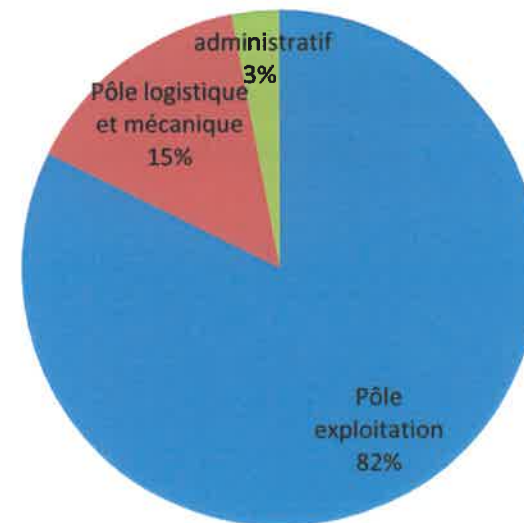
Ces déchets sont à déposer à l'intérieur du bac en vrac, enveloppés dans du papier journal ou à l'intérieur d'un sac compostable disponible gratuitement en mairie.

Partie 1: présentation générale du service

3- les moyens humains

En 2016, le service est composé de 35 agents titulaires et 6 vacataires (utilisés pour le remplacement des agents titulaires absents)

Le SOM	Pôle d'exploitation	Pôle logistique et mécanique	L'administratif
Nombre d'agents: 35	28 dont 1 responsable	5 dont 1 responsable	1 responsable de service 1 assistante à 50% ETP



Partie 2:

Gestion des déchets ménagers:

Les actions de prévention et de sensibilisation

Partie 2: Les actions de prévention et de sensibilisation



➤ Les principales réalisations du service en 2016:

- Lancement d'une étude sur l'optimisation globale de la gestion des déchets sur les 3 territoires de la Vallée de l'Hérault , du Clermontais et du Lodevois-Larzac.
- Réorganisation interne du service pour restructurer l'équipe d'encadrement.
- Recensement des gros producteurs du territoire.
- Renouvellement du parc automobile avec l'achat d'une micro benne 3.5T

Partie 2: Les actions de prévention et de sensibilisation

➤ Les actions de prévention en 2016

• *Participation et soutien au projet éco-école du groupe scolaire Jeanne d'arc à St Pargoire*

• *Création d'un kit de bienvenue pour tous les nouveaux arrivants sur le territoire comprenant un courrier explicatif et les dépliants nécessaires à une bonne pratique du tri. Ce courrier est envoyé dans le mois suivant l'installation de l'administré.*

• *Réflexion globale sur les grands ensembles:*

- Réajustement des dotations
- Réaménagement des locaux poubelles
- Présence d'un représentant du service lors de la remise des clés des nouveaux locataires
- Renforcement des liens avec les bailleurs sociaux
- Relance de la collecte des bio déchets



Partie 2: Les actions de prévention et de sensibilisation

• *Mise en place de 3 composteurs collectifs*

- Dans l'hyper-centre d'Aniane pour l'usage des habitants du quartier mais surtout pour mener une action pédagogique au sein du multi accueil, du centre de loisir et de l'école primaire
- Dans 2 campings du territoire: le camping de la Meuse à Gignac et le camping la source St Pierre à Aniane.

• *Participation aux actions de prévention du Syndicat Centre Hérault:*

- Présence aux réunions du réseau compost +
- Présence sur le marché de Gignac pour la campagne de distribution des sacs bio dégradables
- Présence sur la foire de Gignac pour la campagne des stops pubs



Partie 2: Les actions de prévention et de sensibilisation

- *Installation d'un totem de tri sur le site classé du pont du diable*



Avant



Après

➤ Les actions de communications en 2016 :

- Edition du calendrier de collecte
- Création d'un dépliant et d'un questionnaire (français/anglais) pour le tri en vacances à destination des campings
- Création d'affiches sur les consignes de tri pour les locaux poubelles des grands ensembles.

Partie 3:

Gestion des déchets ménagers:

Les indicateurs techniques

Partie 3: Les indicateurs techniques

1-l'organisation générale

➤ une collecte adaptée au type d'habitat , à la quantité produite et à la topographie

La collecte des ordures ménagères sur le territoire est réalisée en porte à porte pour environ 18000 foyers

Les modes de collecte (bacs individuels à roue, modulos bacs, bacs collectifs) dépendent de la densité de la population, de la quantité de déchets produits et de la topographie du terrain.

L'organisation générale distingue l'habitat pavillonnaire, l'habitat en centre ville, l'habitat collectif et les professionnels/ administrations.

- L'habitat pavillonnaire : les maisons individuelles, isolées ou en lotissements (un immeuble de 5 appartements rentre dans cette catégorie)
- L'habitat en centre ville : les appartements ou maisons de village sans cour ou situés dans des rues ne permettant pas l'accès d'un véhicule de collecte.
- L'habitat collectif : les immeubles de 6 appartements ou plus
- Les professionnels /administrations : La collecte des déchets des artisans, commerçants et administrations sera spécifique à leur activité.

Partie 3: Les indicateurs techniques

➤ les dotations et les fréquences de collecte

Type d'habitat	Type de bac proposé	Fréquence des collectes
Habitat pavillonnaire	Bacs à roue de 120 ou 180l en gris Bacs à roue de 80l en vert	C1 : 1 fois par semaine
Habitat en centre ville	Modulos bacs de 40l en vert et en gris	C2 : 2 fois par semaine
Habitat collectif	Bacs collectifs en gris de 360l ou 660l Bac de 240l en vert ou composteur partagé	C2 : 2 fois par semaine
Les gros producteurs : professionnels et administration	Bacs à roue de 180l, 340l ou de 660l en gris Bacs de 80l ou 240l en vert	C2 : 2 fois par semaine

En 2016, 1972 bacs ont été distribués aux usagers (570 bacs verts et 1402 bacs gris) en grande partie pour des remplacements. Les nouvelles dotations représentent 325 bacs ainsi que 70 composteurs.

En 2015 c'était 2024 bacs distribués soit une diminution de 2,63 %.

Partie 3: Les indicateurs techniques

2-La distribution des sacs compostables

En plus des bacs , le service dote également les usagers d'un bio seau de 10L pour récolter les restes de repas en cuisine et de sacs biodégradables de 20L pour le particulier et 100L pour les gros producteurs

En 2016 ce sont 10 600 rouleaux de 20 L qui ont été distribués sur le territoire soit une progression de plus de 49% en 1 an



Partie 3: Les indicateurs techniques



3- La collecte :

➤ Les véhicules de collecte

Les moyens techniques de collecte sont constitués de bennes ordures ménagères (BOM) standards de 19T et de mini-bennes pour la collecte dans les centres bourgs (3,5T) et d'ateliers mécaniques.

Le suivi et le petit entretien est effectué en interne par l'atelier mécanique. Les plus grosses interventions et les contrôles périodiques obligatoires sont confiés à des ateliers privés spécialisés.

Moyens techniques	Nombre de véhicule	Age moyen du parc (en année)
BOM classiques de collecte	5	4.6
<i>BOM de secours</i>	3	10
Mini-bennes de collecte	5	3.8
<i>Mini-bennes de secours</i>	3	9.3
Total des véhicules de collecte	10	4.2
<i>Total des véhicules de secours</i>	6	9.6
Parc	16	6.9

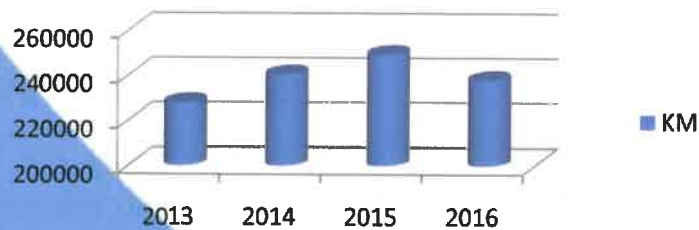
Partie 3: Les indicateurs techniques

	2013	2014	2015	2016
Kilomètres réalisés (en Km)	227759	240441	249429	238052
Volume Gasoil (en Litre)	91726,59	92465,21	95336,42	89331,78
Coût (en euro)	100078,33	90398,68	89397,7	73419,19

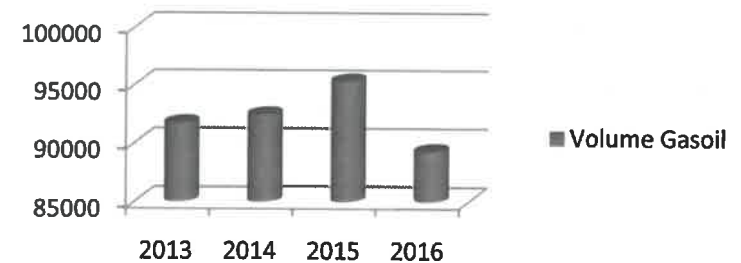
L'acquisition d'un compacteur sur site fin 2015 a permis de réaliser une baisse significative du nombre de kilomètres parcourus en 2016.

Le coût au kilomètre est de 0.30 centimes en 2016. Une baisse de 5 centimes par rapport à 2015

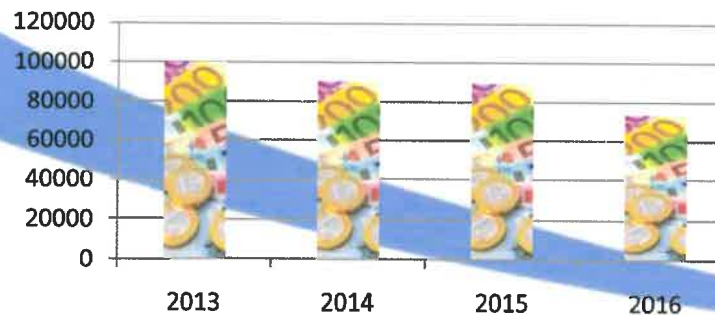
Kilomètres réalisés



Volume Gasoil

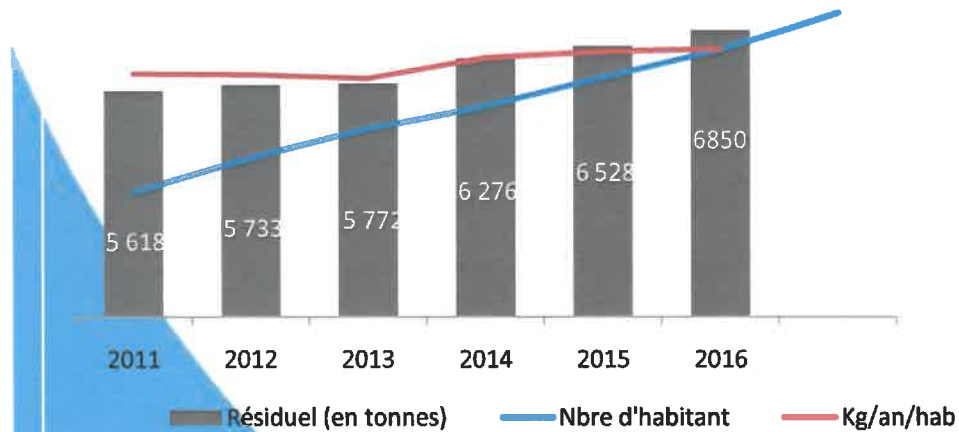


Coût en Euro

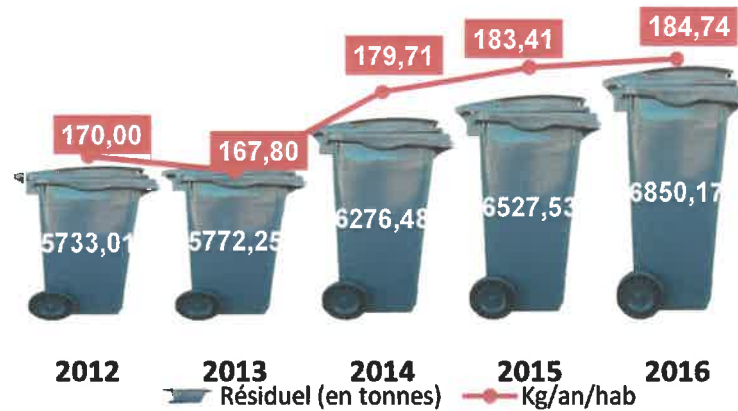


Partie 3: Les indicateurs techniques

➤ Le tonnage OMR



Tonnage résiduel par rapport à la population



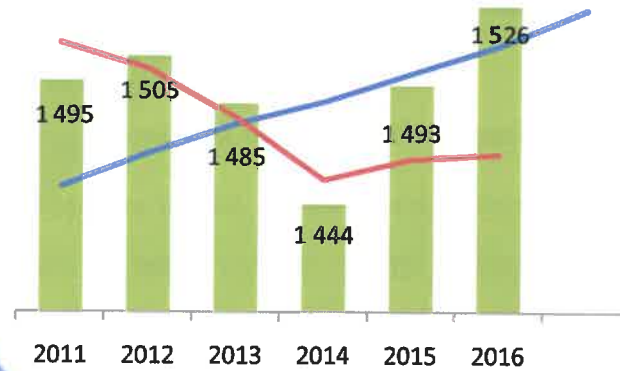
Tonnage collecté

6 850,17 T d'ordures ménagères résiduelles ont été collectés en 2016 (soit + 4.9 % par rapport à 2015)
En 2016, la quantité moyenne d'ordures ménagères résiduelles par an et par habitant est de **184,74 Kg/an/hab**, soit une hausse de 0.7% par rapport à 2015.

Cette augmentation montre bien la nécessité de mettre en œuvre des leviers d'optimisation pour la collecte et le tri des déchets.

Partie 3: Les indicateurs techniques

➤ Le tonnage Bio déchets



■ Bio-déchets (en tonnes)
 — Nbre d'habitant
 — Kg/an/hab



1525,66 T de bio déchets ont été collectés en 2016 (soit +2.18% par rapport à 2015) Depuis 2014, la tonne de bio déchets collectés ainsi que le tonnage par habitant augment régulièrement.

En 2016, la quantité moyenne de bio déchets par an et par habitant est de **42,10Kg/an /hab**

Le tonnage par habitant reste toujours en dessous des chiffres de 2012: -5.6%

Cependant depuis 2014, la courbe du tonnage est de nouveau en corrélation avec l'augmentation de la population

Partie 4:

Gestion des déchets ménagers:

Les indicateurs financiers

Partie 4: Les indicateurs financiers



Depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion des déchets est assuré dans le cadre d'un budget annexe au prévisionnel de **6,2 M€**

1- les recettes de fonctionnement de 2016

Recettes	5 093 607,34€
TEOM	4 981 544,00
Remboursement ass.personnel	64 891,83
Autres produits(photovoltaïque)	21 683,13
Autres recettes (investissement)	25 488,38

Le service est financé par la **TEOM** (taxe d'ordures ménagères). Celle-ci est calculée sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière à un taux de **17.03%**.

Ce taux est constant depuis 2007.

Partie 4: Les indicateurs financiers

2- les dépenses de fonctionnement en 2016

Dépenses

4 712 326,12€

Investissement	275 403,98€
Bacs	50 689,56
Acquisition de véhicules	83 964,50
Autres(emprunts)	140 749,92

Fonctionnement	4 436 922,14€
Masse salariale	1 328 864,96
SCH+TGAP	2 782 022,44
Frais financiers	8 106,79
Carburant	112 699,28
Vêtement de travail	37 435,58
Taxes et Impôts	1 172,00
Entretien matériel roulant	90 286,51
Autres dépenses	76 334,58

Excédent

381 281,22€

Perspectives pour 2017

Gestion des déchets ménagers:

Perspectives pour 2017

Perspectives pour 2017

- Mise en place de nouveaux circuits optimisés de collecte
- Géo localisation des circuits de collecte
- Etude sur la redevance spéciale
- Mise en place des rapports de collecte
- Prise en compte systématique des points noirs de collecte
- Mise en place d'étiquettes bagages sur les conteneurs poubelle comme action de sensibilisation au tri.